



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 février 2023

<u>Date de la convocation :</u> 11 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u> 11 février 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	Secrétaire de séance : Cécile BITOUN

VII - MISE A JOUR DES HORAIRES ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MAETERLINCK

Exposé de M. LAURENT :

Par délibération en date du 10/10/2005, le conseil municipal avait voté les tarifs de location de la salle Maeterlinck suivants, actuellement toujours en vigueur :

Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location soirée (de 9h00 au lendemain 12h)	400 €	700 €
Location déjeuner (de 9h00 à 21h00)	400 €	700 €
Location week-end (du sam. 9h au dim. 21h)	600 €	935 €
Option veille de location : mise à disposition de la salle à partir de 16h00	100 €	200 €

Une caution de 500 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après état des lieux contradictoire.

La commission des finances réunie les 16 janvier et 11 février 2023 s'est penchée sur les conditions de mise à disposition de la salle Maeterlinck dont les demandes de location sont de plus en plus nombreuses.

Dans un souci de clarification des tarifs et d'harmonisation des horaires de location de la salle, il est proposé la grille suivante :

Mairie de Médan



Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location week-end (du sam. 9h au lundi 9h)	700 €	1 200 €

Une caution de 1 000 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après un état des lieux contradictoire.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° III en date du 10/10/2005 fixant les tarifs de location de la salle Maeterlinck,

Vu l'avis de la commission des finances du 16/01/2023 et du 11/02/2023,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENTERINE les nouveaux horaires et tarifs de location de la salle Maeterlinck, selon le tableau suivant :

Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location week-end (du sam. 9h au lundi 9h)	700 €	1 200 €

Une caution de 1 000 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après un état des lieux contradictoire.

- PRECISE que les nouveaux horaires et les tarifs entreront en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire et que le règlement de la salle Maeterlinck ainsi que la convention de location seront modifiés en conséquence.

- DIT que les recettes seront imputées au budget communal, chapitre 70.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/02/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/02/2023
Et par publication le 17/02/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Gen
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1
Email : communedemedan.acueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-075-217803840-20230217-VII160203-0